



CONDITIONS DE LA PROMOTION CASHBACK DE FRONIUS

- / La promotion cashback est valable exclusivement pour les installateurs durant la période du 1^{er} février 2019 au 30 juin 2019. L'envoi du formulaire complété (à remplir sur <https://www.fronius.com/fr-fr/france/energie-solaire/clients-partenaires/installateur/cashback>) à Fronius permet à l'installateur de s'inscrire pour participer à la promotion cashback.
- / Les données d'inscription seront examinées par Fronius dans les 5 jours ouvrés. L'installateur sera identifié à l'aide de son numéro client. Si celui-ci ne dispose pas encore d'un numéro client, il lui en sera attribué un après l'inscription. Seuls les installateurs sont autorisés à participer à la promotion cashback. Les clients finaux, les distributeurs, les revendeurs spécialisés officiels, les revendeurs spécialisés et les collaborateurs Fronius ne sont pas autorisés à participer. Fronius se réserve le droit de refuser des participants qui en seront informés rapidement par une notification de refus.
- / Une fois la vérification effectuée avec succès, l'installateur reçoit un lien de confirmation à l'aide duquel il doit confirmer sa participation à la promotion. Cette confirmation définit la date de début de la promotion pour le participant concerné.
- / La promotion cashback est valable exclusivement pour les onduleurs suivants :
 - / Fronius Primo 3.0-1 – 8.2-1 kW
 - / Fronius Symo M 3.0-3 – 10.0-3 kW
 - / Fronius Symo M 10.0-3-OS (pour la Belgique et les Pays-Bas)
 - / Fronius Symo S 3.0-3 – 4.5-3 kW
 - / Fronius Symo Hybrid 3.0-3 – 5.0-3 kW
- / Les appareils certifiés UL ne sont pas couverts par la promotion.

Ces onduleurs doivent être mis en place entre le 1^{er} février 2019 et le 30 juin 2019, être enregistrés sur Fronius Solar.web et avoir envoyé des données au moins une fois pendant cette période. Lors de l'enregistrement, l'installateur bénéficiant de la promotion doit être indiqué.
- / Le montant du cashback s'élève à 50 € par onduleur, TVA incluse. Au moins 5 onduleurs doivent être installés et enregistrés durant la campagne promotionnelle pour que le montant du cashback soit reversé. Dans tous les pays hors zone Euro, ce montant correspond à l'équivalent de ces 50 € en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du versement, déduction faite des frais de virement. Le paiement du montant du cashback se fera exclusivement par virement bancaire en fin de la promotion, sur le compte lié au numéro IBAN indiqué lors de l'inscription.
- / Dans le cas où vous auriez besoin d'établir une facture officielle pour le versement, vous recevrez, à la fin de la campagne, un e-mail récapitulatif tous les montants de cashback collectés durant cette période et le nombre d'onduleurs enregistrés, accompagnés de l'adresse de facturation. Après vérification de la facture par Fronius, le montant vous sera ensuite viré sur le compte indiqué lors de l'inscription. Les pays concernés sont listés ci-dessous.*
- / L'entreprise d'installation est responsable du respect de toutes les exigences fiscales locales et nationales. Fronius ne saurait en être tenu responsable.
- / En cas d'abus ou de tentative d'abus, le participant est immédiatement exclu de l'opération cashback.
- / Fronius se réserve le droit de modifier les conditions de l'opération cashback à tout moment, unilatéralement et sans préavis.



*Algérie, Chypre, Espagne, France, Maroc, Pologne, Portugal, République tchèque, Saint-Marin, Slovaquie, Sri Lanka, Turquie

Les pays suivants sont explicitement exclus de la promotion :

Afghanistan, Albania, American Samoa, Angola, Anguilla, Antarctic, Antigua and Barbuda, Armenia, Aruba, Australia, Azerbaijan, Bahamas, Bahrain, Bangladesh, Barbados, Belarus, Belice, Benin, Bermuda, Bhutan, Bolivia, Botswana, Brazil, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodïa, Cameroon, Canada, Canary Islands, Cape Verde, Central African Republic, Chad, China, Colombia, Costa Rica, Comoros, Congo, Cuba, Curacao, Djibouti, Dominica, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, Equatorial Guinea, Eritrea, Ethiopia, Faroe Islands, Fiji, French Guiana, Gabon, Gambia, Georgia, Ghana, Gibraltar, Greece, Greenland, Grenada, Guadeloupe, Guam, Guatemala, Guernsey, Guinea, Guinea-Bissau, Guyana, Haiti, Honduras, Hong Kong, India, Indonesia, Iran, Iraq, Isle of Man, Israel, Italy, Ivory Coast, Jamaica, Japan, Jersey, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Kuwait, Kyrgyzstan, Laos, Lesotho, Liberia, Libya, Macao, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malta, Martinique, Mauritania, Mauritius, Mayotte, Mexico, Micronesia, Mongolia, Montserrat, Mozambique, Myanmar, Nauru, Nepal, New Zealand, Nicaragua, Niger, Nigeria, Niue, North Korea, Oman, Pakistan, Palau, Palestinian Territory, Panama, Papua New Guinea, Paraguay, Philippines, Puerto Rico, Qatar, Réunion, Russia, Rwanda, Saint Lucia, Saint Martin, Samoa, San Marino, Senegal, Seychelles, Sierra Leone, Somalia, South Korea, Sudan, Suriname, Swaziland, Syria, Tahiti, Taiwan, Tajikistan, Tanzania, Thailand, Togo, Tokelau, Tonga, Trinidad und Tobago, Tunisia, Turkmenistan, Tuvalu, UAE, Uganda, Ukraine, USA, Uzbekistan, Vanuatu, Vatican City, Venezuela, Yemen, Zambia, Zimbabwe